



**CIVIS EUROPAEO PRAEMIUM**

# **PRIX DU CITOYEN EUROPÉEN DU PARLEMENT EUROPÉEN**

**Devenez la femme ou l'homme de l'année !**

**Vous êtes une citoyenne ou un citoyen, un groupe, une association ou une organisation et vous menez une action remarquable en faveur de l'Europe dans au moins un des domaines suivants :**

- **promouvoir une compréhension mutuelle et davantage d'intégration entre les citoyens et les États membres ;**
- **faciliter une coopération transfrontalière ou transnationale au sein de l'Union européenne et en dehors ;**
- **mener des activités qui mettent en pratique des valeurs de solidarité, de tolérance ou d'hospitalité, qui concrétisent les valeurs contenues dans la « Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ».**

**En général, les activités et projets liés au thème de l'« Année européenne » en cours sont privilégiés.**

**En 2013, l'accent est mis sur les citoyens.**

**Alors, concourez pour le « Prix du citoyen européen »\* !**



PARLEMENT EUROPÉEN  
Bureau d'information en France

\* Voir modalités au verso.



# CIVI EUROPAEO PRAEMIUM

**Depuis 2008, le Parlement européen décerne chaque année un «Prix du citoyen européen».**

Pour concourir, vous devez adresser à votre député européen un document comportant :

- une description de l'action méritant le Prix (1 500 caractères maximum) ;
- tous les renseignements concernant votre statut (particulier, groupe, association/organisation) ainsi que vos coordonnées complètes (rue, numéro, ville, code postal, pays, adresse électronique, téléphone, téléphone portable) ;
- le pays de résidence ou le pays du siège de l'organisation ou de l'association ;
- si l'action s'est déroulée à l'échelon national ou transnational ou européen ;
- le pays où l'action s'est déroulée ;
- le nom de la personne présentant la candidature.

N'omettez pas de dater et signer ce document. Seuls les députés européens peuvent présenter les candidatures au Parlement européen, à raison d'une seule par député et par an.

Dans chaque État membre, un jury national sera constitué afin de sélectionner cinq lauréats potentiels. Puis la Chancellerie, autorité compétente au sein du Parlement européen pour l'attribution du Prix, choisira les lauréats provenant des 27 États membres.

Les vainqueurs recevront une médaille lors d'une cérémonie nationale organisée par le Bureau d'information en France du Parlement européen et tous les gagnants européens se rassembleront à Bruxelles ou à Strasbourg à l'automne 2013.

Vous souhaitez présenter votre candidature à un député européen français ? Consultez la liste à l'adresse suivante :

- [www.europarl.europa.eu/meps/fr/search.html](http://www.europarl.europa.eu/meps/fr/search.html).

Bonne chance !